

Service historique de la Défense

Département des fonds d'archives

Division Défense



GR 28 P 2 245-410

BCRA – Section du contre-espionnage (CE)

Dossiers particuliers

1940-1944

Répertoire numérique détaillé

Éric Dumartin (bénévole) sous la direction de Frédéric Quéguineur (chargé d'études documentaires principal).

INTRODUCTION

Intitulé	Dossiers individuels de la section contre-espionnage du BCRA
Cotes	GR 28 P 2 245-410
Dates extrêmes	1940-1944
Niveau de description	Sous-fonds

Contexte

Nom du producteur	France combattante \ Bureau central de renseignements et d'action \ Section du contre-espionnage
Fonctions et activités	La section du contre-espionnage (CE) avait pour mission principale d'aider à la protection des réseaux d'action et de renseignements en France. Elle était également chargée de mener les interrogatoires des agents en retour de mission et à toute personne venant de l'étranger et désireuse de s'engager dans les Forces françaises libres, à titre civil ou militaire. Elle assurait enfin la centralisation et l'archivage des renseignements de contre-espionnage et, à ce titre, tenait à jour un fichier des sympathisants et des collaborateurs.
Historique de conservation	Les archives de la section du contre-espionnage du BCRA ont été rapatriées de Londres à une date inconnue. Ce fonds documentaire a été pris en charge par le SDECE, sans doute entre 1946 et 1950, reconditionné et coté dans la sous-série 40 LN (cadre de classement des archives du SDECE). Récupérées par la DGSE, ces archives, considérées comme intermédiaires, étaient conservées dans un local du château de Vincennes. Elles ont été versées au Service historique de l'armée de Terre en 2000.
Modalités d'entrée	Versement de la DGSE.

Contenu et structure

Présentation du contenu	<p>Le fonds contient plus de 13 000 dossiers dits particuliers (ou individuels) de la section CE du BCRA (les dossiers généraux sont conservés sous les cotes GR 28 P 2 1 à 244).</p> <p>Ces dossiers concernent, pour l'essentiel, des volontaires français ou étrangers, hommes ou femmes, désirant servir la</p>
--------------------------------	---

France libre et interrogés dans ce cadre par la section CE du BCRA à Londres. Ces interrogatoires avaient plusieurs objectifs. Il permettait de se forger une opinion sur la confiance à accorder aux candidats et d'évaluer leurs qualités et compétences qui pouvaient être mises à profit. Le récit des volontaires, parfois très détaillé, avait aussi pour objectif de recueillir des informations précieuses sur la situation et l'état d'esprit de la population en France occupée. A l'issue de chaque interrogatoire, un avis était rendu sur l'opportunité de recruter le candidat et, à partir de janvier 1943, un visa était délivré. Si le visa n°1 était accordé, le volontaire était susceptible d'être employé sans restriction dans tous les services de la France libre. L'octroi d'un visa n°2 limitait les affectations possibles et écartait de fait le candidat d'un emploi dans les services secrets. Enfin, le visa n°3 indiquait que le volontaire ne devait pas être accepté dans les forces françaises combattantes.

Le fonds contient également des dossiers sur des individus ayant attiré l'attention de la section CE. Il peut s'agir de personnes sympathisantes et dignes de confiance qui étaient susceptibles d'offrir leurs services ou à l'inverse des personnes dangereuses ou suspectes dont il convenait de se méfier.

Toutes ces archives ont été exploitées après la Seconde Guerre mondiale par les services spéciaux. Certains documents, qui composaient le fonds initial de la section CE du BCRA, ont été reclassés dans les dossiers individuels constitués par la DGER après 1944 et sont conservés aujourd'hui dans les sous-séries GR 28 P 4 (dossiers individuels de la France combattante) ou GR 28 P 9 (dossiers individuels de contre-espionnage).

Importance matérielle

26 mètres linéaires

Tris et éliminations

Aucune élimination n'a été effectuée.

Instrument de recherche

Certaines données de l'instrument de recherche, en l'occurrence les noms, prénoms, dates et lieux de naissance de chaque individu faisant l'objet d'un dossier, ont été récupérées d'une ancienne base documentaire transmise par le service versant. Ces informations ont été vérifiées et complétées, notamment en mentionnant une analyse pour chaque dossier (colonne G du fichier Excel). Ces analyses peuvent parfois se répéter sur plusieurs lignes quand un même dossier concerne plusieurs individus. Il y a en effet dans le fichier Excel autant de lignes que d'individus identifiés.

Le classement d'origine (chronologique) des dossiers a été respecté.

Les dossiers ont été cotés au carton pour faciliter leurs communications en salle de lecture.

Condition d'accès et d'utilisation

Modalités d'accès Librement communicable.

Modalités de reproduction Reproduction libre, sauf les photocopies des papiers pelures en raison de leur fragilité.